

Règlement

Trophée cycliste féminin 'Entre Terre et Mer' 2023

1/ Epreuves

Les 4 épreuves féminines :

- Ploërmel St Maur dimanche 19 mars (Organisation VS Ploërmel)
- Penvins dimanche 7 mai (Organisation VS Rhuys)
- Josselin dimanche 20 août (Organisation UCP Josselin)
- Grand-champ dimanche 3 septembre (Organisation La Petite Reine du Loch)

Les épreuves seront :

- Dédiées aux féminines (Grand-Champ)
- Ou avec les hommes Access 3&4 avec un départ décalé d'1 minute si le nombre de participantes est supérieur à 20 (Ploërmel St Maur)
- Ou avec les hommes Access 3&4 avec un départ commun (Penvins et Josselin)

2/ Classement

Règlement des points attribués aux quinze premières de chaque course

1er	25 pts	9ème	9 pts
2ème	20 pts	10ème	8 pts
3ème	15 pts	11ème	7 pts
4ème	14 pts	12ème	6 pts
5ème	13 pts	13ème	5 pts
6ème	12 pts	14ème	4 pts
7ème	11 pts	15ème	3 pts

8 ^{ème}	10 pts		
------------------	--------	--	--

5 points seront attribués aux filles présentes au départ de chaque épreuve.

Pour l'épreuve de Grand-Champ seul le classement général de l'épreuve (Contre la montre le matin + course l'après-midi) sera pris en compte pour le classement général du Trophée féminin du Loch et de l'Oust.

Classement au Scratch (pas de classement junior ou par catégorie)

Pour prétendre être classée au classement général final : il faut être présente sur au moins 3 épreuves, comprenant obligatoirement la dernière épreuve.

Les classements généraux seront dotés de lots en nature.

Devront se présenter au podium protocolaire lors de la finale les 5 premières au classement général final.

Trophée féminin : 300^E au total

1 ^{er}	Valeur 100 ^E
2 ^{ème}	Valeur 75 ^E
3 ^{ème}	Valeur 60 ^E
4 ^{ème}	Valeur 40 ^E
5 ^{ème}	Valeur 25 ^E

Récompenses sur chaque épreuve